

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

SIMPLES REMARQUES

Il y a déjà quelque temps que nous écrivons sur l'importance d'établir, dans notre province, une loi d'instruction obligatoire. Au nombre des raisons qui militent en faveur d'une telle loi, nous avons mis l'endiguement du caprice, de l'inconstance, du dégoût, qui fait que l'élève quitte ses classes bien trop tôt. Naturel chez quelques enfants, ce dégoût peut-être amené chez d'autres à la suite de certains procédés malheureusement trop en usage dans nos écoles.

Pour nous, il n'y a rien d'aussi propre à dégoûter un élève de ses études que la multiplicité et le genre aussi peu digne de certaines punitions en vogue aujourd'hui.

Souvent, pour ne pas dire toujours, on juge de la valeur pédagogique d'un professeur par la plus ou moins grande quantité de punitions qu'il impose à ses élèves. Peut-être voudra-t-on nous démentir cette affirmation. L'expérience que nous avons en la matière est là pour justifier notre prétention. Et pour celui qui a pu étudier sur place les faits et gestes d'un certain nombre de professeurs, il est évident que la baisse du talent professionnel produit toujours la hausse du thermomètre des punitions.

Ce n'est pas à dire que nous voulons soutenir que l'élève est impeccable, et qu'un professeur ne doit jamais le punir, non. La jeunesse est volage, légère, et bien souvent la punition, sagement administrée, est de nature à lui ouvrir les yeux et à le faire entrer dans le chemin du devoir. Jusque-là, c'est bien.

La punition peut avoir pour cause le professeur lui-même. C'est un fait que tant qu'il est occupé, intéressé à son travail, l'élève ne "dérange" pas son maître, n'enfreint généralement pas l'ordre établi dans la classe.

Mais si ce brave professeur arrive devant ses élèves sans aucune préparation, si en donnant ses leçons il bat la campagne, ne sachant trop ce qu'il dit, ni ce qu'il doit dire, si les punitions et les remontrances sont plus nombreuses que les données scientifiques qui doivent constituer la leçon, qu'arrive-t-il ? Au bout de quelques instants le diable est dans la boutique, et les élèves chantent en chœur : "Bonhomme, tu n'es pas maître dans ta maison quand nous y sommes." Et c'est en vain que le pauvre professeur se débat, gesticule, menace, élève la voix pour dominer le brouhaha des marmots. Il a perdu le contrôle de sa barque, les petits mousses sont au gouvernail et menacent de la faire sombrer. . . La cause de tout ce désordre ? Le manque de préparation de la part du professeur. Et d'habitude, c'est l'élève qui en subit les conséquences.

C'est alors que commence généreuse et abondante la distribution des pénitences, des pensums dodus et d'une longueur souvent déraisonnable ; et les châtimens corporels viennent compléter la mise en scène. Est-ce bien là faire de l'éducation ?

Si la punition a pour cause la mauvaise conduite seule de l'élève, le tact et le savoir-faire du vrai pédagogue sont là pour lui dicter la modération, la discrétion et la prudence qui doivent accompagner une punition.

Mais que renferme donc le pénitentiel scolaire ? Mentionnons d'abord le baise-main de la terre.

Voilà une punition aussi dégoûtante que déplacée et irrespectueuse du caractère de l'enfant. De quel droit un professeur peut-il forcer obligé un élève à "lécher" le plancher d'une classe où fourmillent des milliers de microbes ? Pour des éducateurs qui ont mission d'élever le cœur et l'esprit de l'enfant, de lui apprendre à aimer le beau, le vrai et le bien, il est honteux de constater chez eux l'usage d'une punition aussi basse, aussi malpropre ; il est honteux de voir un enfant contraint par un abus d'autorité à accomplir un acte qu'on exige même pas d'un animal.

Que les autorités aient donc l'œil ouvert pour réprimer un système aussi dégradant et qui sent bien un peu le "Néronisme".

Une autre punition encore bien à la mode, c'est le copiage. Dire qui en a la paternité nous serait bien difficile.

Voilà encore un moyen sûr de dégoûter un élève de ses classes. Les talents ne sont pas également partagés. Un professeur intelligent et bon pédagogue sait faire le groupement de ses élèves par ordre de capacité intellectuelle, et doit tenir compte des efforts de chacun. L'encouragement vaut toujours mieux que n'importe quelle punition bien et sagement administrée.

Comment se pratique le système de copiage ? Un élève fait vingt-cinq fautes d'orthographe dans une dictée française. Le professeur, mécontent du peu de succès du pauvre élève, le condamne à copier cette dictée vingt-cinq fois.

Si la dictée est un tant soit peu longue, comme il arrive souvent, voyez-vous l'élève chez lui, le soir, en présence du copiage à faire, sans compter les deux heures ordinaires en travail de leçons et de devoirs ? Quand cet élève ira-t-il prendre son repos ?

Et le pauvre malheureux, s'il arrive en retard à l'école le lendemain matin, c'est un pensum qui l'attend.

Manque-t-il sa leçon de catéchisme ? Il est condamné à copier cinq fois le chapitre à étudier. Et puis si durant la classe, l'élève babille un peu trop, il se voit gratifié du verbe "babiller" à conjuguer dix fois pour le lendemain. Et, pour comble de malheur, ayant transcrit sa dictée à la course, — car il faut que la plume cours sur le papier pour écrire une dictée vingt-cinq fois, — il se fait que ses fautes ont augmenté au lieu de diminuer : nouveau copiage, et trente fois.

Le soir, l'élève se trouve donc en présence :

1o. D'un travail de deux heures en leçons et devoirs comme à l'ordinaire.

2o. D'une dictée à copier trente fois.

3o. D'un chapitre de catéchisme à copier cinq fois.

4o. Du verbe "babiller" à conjuguer dix fois.

C'est un joli bilan qui contient amplement de matières pour agrémenter la soirée. Comment peut-on en venir à une pareille folie, car pour une folie, c'en est sûrement une.

Si le directeur de l'école changeait les rôles, donnant au professeur la besogne que cet élève doit accomplir dans une seule soirée et après six longues heures de classe, il est possible que la leçon porterait fruits dans l'esprit du professeur en lui faisant goûter tout ce que peut avoir d'amer une besogne comme celle qu'il a imposée à son élève.

Alors pourquoi écraser un enfant d'un fardeau qu'on ne saurait porter soi-même sans maigrir, sans rechigner ? Et surtout quand il est évident que l'élève manque de talents, il est cruel et inhumain de l'assommer d'ouvrage sous prétexte de le punir. En certaines circonstances, n'y aurait-il pas aussi un tout petit peu de vengeance là-dessous ? . . . La chose est possible.

Et bien, c'est avec un pareil régime qu'on réussit à chasser les élèves des écoles, à leur faire prendre en dégoût leurs études et à en faire des illettrés ou des quasi-ignorants.

Nous ne parlerons pas des châtimens corporels, car ils sont strictement défendus. Tout professeur qui en fait usage outrepassé ses droits, et en certains cas peut tomber sous le coup de la loi civile. On apprivoise un animal à coups de bâton, mais on élève un enfant au moyen de procédés dignes de son caractère et de la fin pour laquelle il existe.

GEO.-A. OLIVER.

LE SÉNATEUR DANDURAND AU CLUB DE REFORME

Samedi dernier, le sénateur Dandurand donnait, devant les membres du club de Réforme, à Montréal, une causerie sur l'instruction obligatoire.

Après son entrevue donnée à la Presse il y a quelque temps, au sujet de l'instruction publique, le sénateur devait au public des données sûres et précises comme celles qu'il a développées dans sa causerie. Les partisans du Magnanisme ne verront pas d'un bon œil, c'est certain, le geste patriotique du sénateur ; mais comme nous savons de quel bois chauffent ces gens-là, nous prêterons, comme d'habitude, une oreille close à leurs récriminations, et nous n'en continuerons pas moins notre lutte avec le concours d'hommes compétents, d'hommes indépendants et exempts de cette crainte, de cette timidité qui ferme les bouches et condamne à réciter des patenôtres pour les âmes que le magnanisme encense à gogo et le jour et la nuit.

À la question de savoir si les enfants fréquentent généralement l'école, et s'ils y restent un temps suffisant, le sénateur répond positivement : "Je vais seulement affirmer un fait que tout le monde admet et dont tout le monde se plaint, c'est que la fréquentation scolaire fléchit d'une manière déplorable chez les enfants qui ont de 11 à 14 ans, parce que plus de la moitié d'entre eux ne poursuivent pas leurs études au-delà de la quatrième année."

Cette réponse claire, précise, et que le sénateur appuie sur des données de statistiques bien établies, suffit à elle seule pour que du coup et dans le plus court délai possible on adopte l'instruction obligatoire.

Toute la causerie du sénateur est une magnifique réponse aux arguments apportés contre cette loi d'instruction obligatoire.

"Toute notre difficulté, dit le sénateur, dans la solution du problème que nous étudions, vient du fait que certaines personnes sont encore hypnotisées par trois mots qui, lorsqu'ils sont réunis, forment une doctrine qu'ils condamnent. Ces trois mots sont : gratuité, obligation, neutralité. Ces personnes repoussent cette trilogie sans se rendre compte que c'est la neutralité seule qui fasse violence à leurs principes. La gratuité et l'obligation peuvent parfaitement s'adapter à un système d'écoles confessionnelles et catholiques ; et c'est pourquoi tous les pays catholiques, les uns après les autres, acceptent le principe de la gratuité et de l'obligation avec l'assentiment et souvent la coopération des autorités religieuses. La confusion dans certains esprits est tellement évidente, que le mot gratuité semble les choquer tout autant que le mot neutralité. Or, nous avons décrété la gratuité pour les écoles de la ville de Montréal, et le changement est passé inaperçu, tant il était anodin.

"De même l'Etat dirait demain que tous les enfants de sept à quatorze ans doivent fréquenter l'école qu'aucun cataclysme ne s'en suivrait. Il y aurait un peu moins de gamins dans les rues et un peu plus d'enfants à l'école. Là serait le seul changement immédiat, mais les avantages qu'en retirerait notre race seraient incalculables."

Voilà des paroles que doivent méditer ceux qui voient de la franc-maçonnerie dans la loi d'instruction obligatoire.

Voilà des paroles que doivent lire et relire ceux qui chantent que notre système d'instruction publique est parfait et que nous n'avons rien à envier aux autres provinces.

Voilà des paroles que les partisans du magnanisme ne pourront contredire, car elles reposent sur les statistiques de leur père et fondateur, M. C. J. Magnan, lequel, dans un discours qu'il prononçait au Congrès de la Langue française en 1912, à Québec, constatait lui-même le fait regrettable de la désertion des écoles chez nous.

Voilà des paroles que certains principaux d'écoles normales, pour qui tout marche à la perfection dans notre monde scolaire, devraient approfondir afin d'ouvrir les yeux et voir les mille dangers qui menacent l'éducation dans notre province. Car à quoi bon s'illusionner et chanter victoire quand on est presque en face d'une banqueroute, d'un fiasco ?

GEO.-A. OLIVER.

L'ABBE DUBOIS CONTRE LE MAGNANISME

L'auteur de l'ouvrage resté célèbre : *Honneur à la Province de Québec !* vient de se voir gratifier par l'abbé Du bois, de Montréal, d'un coup de fouet magistral qui devrait lui échauffer les sangs s'ils ne sont pas déjà trop coagulés sous l'action néfaste d'une présomption ridicule et d'un sommeil de plomb déplorable.

L'entrevue de M. C. J. Magnan donnée à la Presse, sainte le servilisme, la courtoisie, et est toute soucieuse de ne pas laisser échapper les "p'tits mille" qui tombent dans son modeste gousset au soir de la Saint-Sylvestre chaque année.

D'après l'inspecteur-général Magnan, père et protecteur du magnanisme, l'enseignement dans la province de Québec est aussi parfait qu'il est possible de l'avoir. Il s'est lancé à fond de train contre l'instruction obligatoire, assuré par là de plaire à ceux qui, depuis de longues années, ont fait de lui leur machine docile, leur porte-parole zélé, leur écho fidèle. Ce n'est pas pour tout l'or au monde qu'il voudrait déplaire à certains personnages ; autrement, adieu ! veau . . . vache . . . "p'tits mille" et bénédiction ! . . .

Comme le déclare avec tant de justesse et de franchise l'abbé Dubois, dont l'autorité pédagogique vaut tout autant que celle du père du magnanisme, "pourquoi se donner tant de peine pour cacher un mal dont nous souffrons ?" Et le savant abbé ajoute : "La désertion trop hâtive des écoles existe, quoi qu'on en dise, à un état lamentable dans notre province."

Nous n'avons pas l'intention de reproduire ici l'article de l'abbé Dubois à la Presse du 27 courant, et que tous les vrais amis de l'éducation ont sûrement lu avec un vif intérêt.

Ce que nous voulons dans ces quelques lignes, c'est tout simplement attirer l'attention du public sur le coup aussi sûr et solide que rude porté au magnanisme par le visiteur des écoles de Montréal.

Qu'on se défie de ce système à l'eau de rose, de ce système riche en encens, de ce système tout bouffi d'une suffisance ridicule et fatale à notre enseignement.

Démolissons ce système qui prépare notre province à une banqueroute éducative honteuse. N'attendons pas plus longtemps.

Unissons nos efforts à ceux de l'abbé Dubois, et comme lui disons bien haut au public : une loi d'instruction obligatoire serait à notre bénéfice ; pendant que l'instruction publique se généralise chez nos voisins, pourquoi nous condamner à l'infériorité et à être finalement écrasés ?

Guerre au magnanisme ! Luttons et nous vaincrons !

GEO.-A. OLIVER.

CANADIAN NATIONAL RAILWAYS

Désignation nouvelle pour les chemins de fer du gouvernement.

Une circulaire vient d'être publiée sous la signature du président M. D. B. Hanna, annonçant qu'à partir du 1er janvier 1919, toutes les lignes du gouvernement canadien jusqu'ici désignées sous le nom de réseau du chemin de fer du Canadien-Nord, comprenant ses lignes sud et ouest, et les chemins de fer du gouvernement canadien comprenant le Transcontinental National, l'Intercolonial et le Prince Edward Island Railway, seront dorénavant désignés et exploités sous le nom de "Canadian National Railways, dont les quartiers généraux seront à Toronto.

Tous les fonctionnaires du réseau sont requis d'employer la désignation Canadian National Railways dans leur correspondance et les affaires en général. Il est aussi désirable que le public et la clientèle des chemins de fer adoptent et mettent en pratique à l'instant la nouvelle désignation en adressant des communications, rapports et autre correspondance générale aux divers fonctionnaires des Chemins de fer Nationaux Canadiens.

—Mademoiselle Blanche est bigrement jolie. De qui tient-elle ses traits ravissants et surtout son teint éblouissant, de son père ou de sa mère ?

—De son père. . . il est fabricant de produits chimiques.

Alice—Tu ne penses plus si souvent à moi qu'autrefois, depuis que nous sommes mariés.

Paul—Bien sûr que non, ma chérie. L'homme et la femme ne font qu'un et ce serait trop égoïste de penser toujours à moi.

UNIQUE AU MONDE

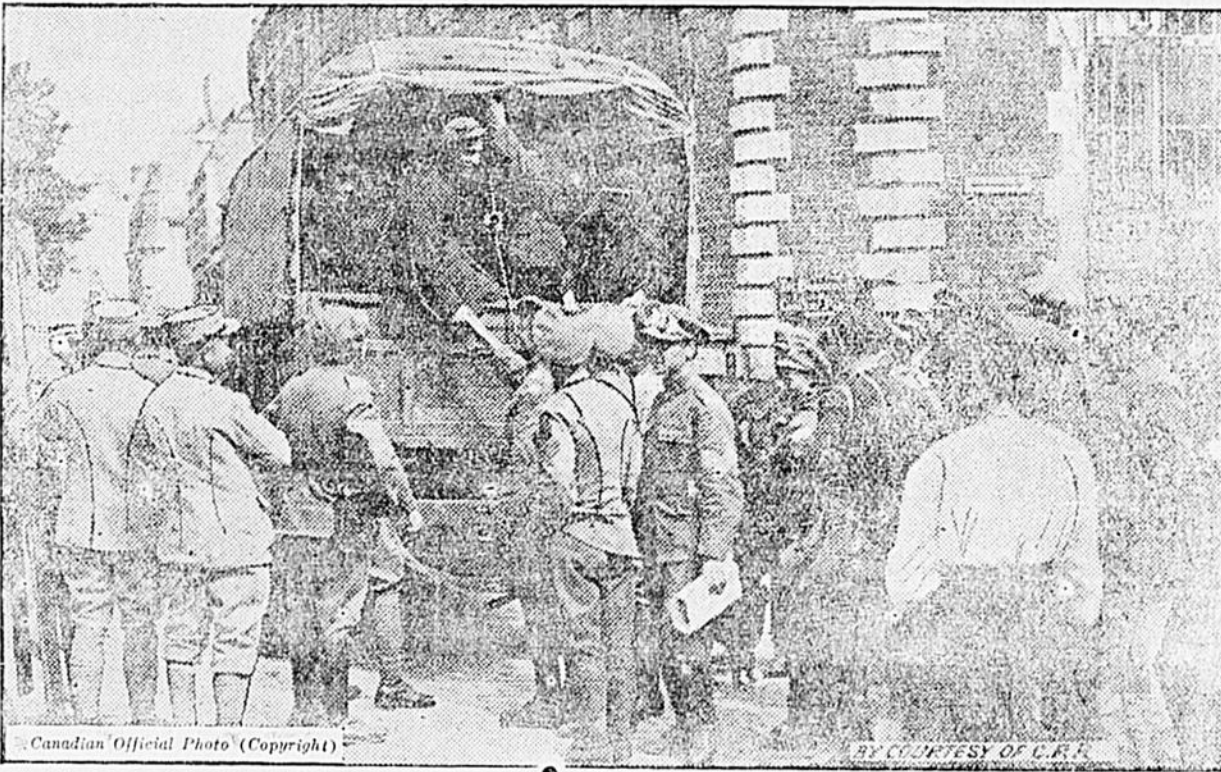
1. EXTRACTION DES NERFS DENTAIRES ABSOLUMENT SANS DOULEUR EN 5 OU 10 MINUTES AVEC OBTURATION FINALE OU POSE D'UNE COURONNE EN UNE SEULE SEANCE. Cette découverte extraordinaire du Dr. Fournier s'applique aussi aux extractions et plombages sans douleur.
2. CRAYON ANESTHÉTIQUE DU DR. J. N. PAUL FOURNIER. Préviens ou enlève toute sensation douloureuse de la papule hypodermique. Cette invention récente est le fruit de trois années de recherches infatigables du Dr. Fournier.
3. Poudre antiseptique du Dr. J. N. Paul Fournier: Invention tellement nouvelle que la Canadian Hospital Supply Co. vient de prendre arrangement avec l'inventeur pour la mettre sur le marché canadien.
4. Possède de tous les matériaux dentaires précieux, de tous les caoutchoucs et de toutes les nouveautés.

DRS FOURNIER & HOULE, Experts-sécialistes dans la fabrication des dentiers et pièces dentaires en or.
182 rue Girouard. — Tél. 40. — ST-HYACINTHE, Qué.

Libérés par les Canadiens



Habitants de Saude-mont, France, heureux d'être rendus à la liberté par les soldats canadiens, après quatre ans passés sous le joug des Allemands.



Des civils français libérés par les Canadiens après quatre ans vécus au milieu des Allemands, s'en vont dans un village hors de la portée des obus ennemis.

Les Funérailles du Général Lipsett



Les funérailles du général Lipsett, près de la ligne de feu. Le cortège s'avance entre les deux rangs d'un bataillon que le général a conduit lui-même en France.



On descend le cercueil de l'affut de canon sur lequel il avait été placé. Le prince de Galles suivait le cortège funèbre.

A LOUER

Logement de 7 appartements situé à proximité de l'église Notre-Dame.
S'adresser à L. E. Deschamps
4 rue de la Bruère.
jno Tel. 560-549

PROPRIETE A VENDRE

Au coin des rues Ste-Anne et St-Pierre, au Village de La Providence. Bonnes conditions.
S'adresser à Ovilva Demers, La Providence, Tél. 485. jno

J. S. Beudet

Notaire.

Argent à prêter. — Assurance

3 RUE DU PALAIS,
ST-HYACINTHE P. Q.
6-6-18

MAISON A LOUER

Sur la rue Morison, dans le Bourg-Joli, une maison en brique, chauffée par le propriétaire, munie de l'électricité, d'une chambre de bains avec eau chaude et eau froide, 6 appartements. Prix raisonnable. S'adresser au bureau du *Clairon* ou à M. Hervé Brault, restaurant Corona, rue Girouard. jno

A. Cadorette

Commerçant de Bois et Charbon.

Il me fait plaisir d'informer le public que j'ai en vente le charbon à vapeur Dominion, le charbon anthracite Lackawana, charbon coke, charbon de forge, charbon de bois. Bois à la corde ou débité, croûtes, gravois d'amiante, etc., etc. Aussi un stock de patate de 1er choix. Un encouragement est sollicité sur garantie de satisfaction.

RUE GIROUARD, Coin de la rue St-Pascal
1272-jno Tel. Bell 264

NOUVEAU DENTISTE

Dr L. B. de la Bruère,
Coin des rues Laframboise et Girouard
Gradué du Collège "Tufts", de Boston.
TEL. 219.

ON DEMANDE

Des filles, 'rouleuses', 'boncheuses', 'écoteuses'; et aussi des garçons pour apprendre le métier de cigariier. S'adresser à L. O. GROTHÉ & CIE, SAINT-HYACINTHE. jno

GRAND CHOIX DE

Tapis, Prélarts, Portières
et Rideaux

Chez
EUG. L. DESAUTELS
222-226 Cascades, St-Hyacinthe

12-2-18



Faites usage du Liniment Minard pour la grippe espagnole, les rhumes, enrhumements, etc., etc.

1-1-18

"LE CLAIRON" est publié et imprimé par l'Imprimerie Yamaska Incorporé, au No 173 rue Girouard Saint-Hyacinthe. L. A. BERNIER Gérant



TIMBRES D'ÉPARGNE DE GUERRE

Le Gouvernement canadien offre des Timbres d'Épargne de Guerre portant intérêt

Émission de 1919 — Échéant le 1er janvier 1924

L'ORDRE EN CONSEIL P.C. No. 2462 autorise l'émission de Timbres d'Épargne de Guerre, dont le produit sera affecté aux dépenses du Gouvernement. Ainsi que sir Thomas White, Ministre des Finances, l'a signalé, les Timbres d'Épargne de Guerre constitueront, "un excellent placement pour la petite épargne, un énergique stimulant à l'économie de chaque jour."

\$5.00 pour \$4.00

Jusqu'au 31 janvier 1919, les Timbres d'Épargne de Guerre seront vendus \$4.00, et le 1er janvier 1924, le Canada les rachètera tous, \$5.00 l'un. Ils sont en vente dans les bureaux de mandats-poste, dans les banques et dans les agences autorisées.

Protection contre le malheur.

Un certificat est fourni à chaque acheteur d'un Timbre d'Épargne de Guerre. Sur ce certificat est ménagé l'espace suffisant à dix Timbres. Un certificat muni d'un ou de plusieurs Timbres d'Épargne de Guerre, peut être inscrit au nom du porteur. Cette formalité sera remplie sans frais au premier venu des bureaux de mandat-poste. Une fois le certificat inscrit, le porteur se trouve protégé contre le malheur toujours possible d'une destruction par le feu, d'une disparition à la suite d'un vol etc.

Le certificat porte l'indication du prix auquel est remboursable le Timbre d'Épargne de Guerre, à diverses dates antérieures à l'échéance.



EN VENTE OÙ CET

ÉCUSSON EST EN MONTRE

Avis aux Cultivateurs

Les cultivateurs devront remarquer qu'il est illégal d'employer le blé pour l'alimentation. Tout le surplus d'approvisionnement ordinaire pour la semence et le pain doit être vendu.

Le prix fixé par la Commission des Inspecteurs de grain pour le Canada, pour le blé de la province de Québec est \$2.25 pour le blé No. 2, franco, rendu à bord des chars à Montréal.

Nous sommes prêts à acheter votre blé, de cette qualité, à ce prix moins le fret jusqu'à Montréal.

Si vous n'en avez pas assez pour remplir un char, expédiez-le en sacs que nous vous retournerons.

Adressez votre blé à:

THE OGILVIE FLOUR MILLS CO., LTD.,
ROYAL MILLS, MONTREAL

et envoyez-nous le connaissance, ainsi que votre adresse au long, afin que nous puissions vous envoyer un chèque pour la valeur de votre blé.

The Ogilvie Flour Mills Co., Ltd.
MONTREAL

En ordonnant spécifiez la farine "Government Standard" Ogilvie et la farine d'avoine Ogilvie.

96 F

THE INTERNATIONAL EXHIBING CO.

PRESENTERA AU

THEATRE CORONA

(TROIS JOURS SEULEMENT)

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI,
9, 10 et 11 JANVIER,

THE

HONOR SYSTEM

LE SYSTEME DE MISE EN LIBERTE SUR PAROLE

Le drame le plus sensationnel mis au cinéma en DIX ROULEAUX tous plus émouvants les uns que les autres. ROLES TENUS EXCLUSIVEMENT par des artistes étoiles.

La représentation commencera à 7.30 heures et la grande vue à 8.30 heures précises.

PRIX A LA PORTEE DE TOUTES LES BOURSES :

Orchestre Réservés, 25 ets ; Admission, 15 ets ; Enfants, 10 ets.

Matinée Samedi à 2 heures. - Prix : 15 et 10 cents.

RETENEZ VOS BILLETS A L'AVANCE.

—Tu as le bras en écharpe !
—Oui, je suis tombé hier.
—Sur l'omoplate ?
—Non, sur le bord du trottoir.

TABAC A CHIQUER COPENHAGEN

L'usage du tabac à chiquer Copenhagen diffère entièrement du tabac à chiquer sous sa forme ordinaire.

Prenez-en une petite pincée pour commencer, placez-la entre la lèvre inférieure et la genève, au milieu. Ensuite, vous pouvez augmenter la quantité graduellement jusqu'à ce que le goût soit aussi prononcé que vous le désirez.

Le Tabac à chiquer Copenhagen étant granulé, produit son effet immédiatement par le fait même.

Par conséquent, une pincée vous suffira pour en apprécier la saveur et durera longtemps; ce qui démontre que le tabac à chiquer Copenhagen est économique et de qualité supérieure.

1er fermier—Tant mieux, si ces pluies continuent, tout va sortir de terre.

2e fermier—Quel malheur ! moi qui ai deux femmes dans le cimetière !

Mlle M. B. Choquet

Garde-Malade
—Diplômée—

324 Girouard, St-Hyacinthe

Horaire des Trains
Aux différentes gares



The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.

A partir du 25 nov. 1918 l'horaire suivant est en force sur le chemin de fer Quebec, Montreal & Southern :

Pour Sorel, tous les jours excepté le dimanche, à 2.30 hrs p.m.

Pour Iberville et Noyan à 3.20 hrs p.m.

Pour plus amples renseignements au sujet de trains, s'adresser à l'agent de billets

N. J. FERGUSON,
Gen. Passenger Agent.
L. J. BOUVRÉAU, Agt, St. Hyacinthe
Téléphone 28.

LE PACIFIQUE CANADIEN

HORAIRE

DÉPARTS DE ST. HYACINTHE

Tous les jours excepté le dimanche 8.11 a.m. et 3.30 p.m. pour Farnham et les stations intermédiaires.

11.55 a.m. et 7.50 p.m. pour Saint Guillaume et stations intermédiaires. Prompt rattachement à Farnham pour tous les points des Etats Unis, ainsi que de l'Est et l'Ouest Canadien.

Nous attirons tout particulièrement l'attention du public voyageur sur le nouveau service Montreal-Winnipeg-Vancouver et dont le train quitte

Montréal tous les jours à 10.15 p.m.
Pour billets et renseignements s'adresser à

J. E. MARIN,
125 Rue Cascades.
Tél. 70 Agent de Billet

GRAND TRUNK RAILWAY

Heure de départ des trains

† 9.55 a.m. † 5.41 a.m. pour Sherbrooke et Island Pond et tous les jours dimanche excepté pour Coaticook, Island Pond et Portland.

† 5.56 a.m. × 7.25 a.m. † 10.32 a.m. et 5.22 p.m. = 8 p.m. pour Montréal, Toronto, Etats-Unis et l'Ouest.

Heure de l'arrivée des trains
† 9.55 a.m. † 5.41 p.m. = 1.20 p.m. × 6.40 p.m. de Montréal des Etats-Unis et de l'Ouest.

5.56 a.m. 10.32 a.m. 5.22 p.m. de Portland, Island Pond, Coaticook et Sherbrooke.

× 10.32 a.m. de Victoriaville et Lévis.

= dimanche seulement

† Tous les jours.

× tous les jours, dimanche excepté.

Pour billets et renseignements, adressez-vous à Ernest O. Picard, agent pour la ville 35 rue Laframboise ou à F. C. Bouvette chef de gare.

Avis aux Dyspeptiques

Mesdames, Messieurs :—
Vous n'êtes pas dyspeptiques par plaisir. N'aimeriez-vous pas vous guérir de cette triste maladie en prenant des remèdes NATURELS.

Nous garantissons que "LES PASTILLES VÉGÉTALES ANTI-DYSPEPTIQUES D'ELZ LALIBERTÉ" guériront n'importe quel cas de dyspepsie.

Prix : 50 cts LA BOITE
En vente au Laboratoire de Remèdes Végétales d'Elz Laliberté, Engr. 420, rue Ste-Catherine Est, Montréal, ou chez ELZ. D. ST-ONGE, 225 rue Cascades, St-Hyacinthe, Qnè.

Un curé interroge le fils d'un riche banquier.

—Voyons, comment distingueriez-vous une bonne action d'une mauvaise ?

—Rien de plus simple, monsieur le curé, les bonnes actions montent et les mauvaises baissent.

—Maman, disait un gamin de 7 ans, avoir de l'amour c'est quand on s'aime. Est-ce que j'ai de l'amour pour ma sœur, moi ?

—Non, dit la mère, c'est l'amitié. L'amour, c'est ton papa et moi.

—Alors, répliqua l'enfant, c'est du propre, vous vous disputez tout le temps.

ON DEMANDE

Des petits garçons pour la livraison des journaux, chez

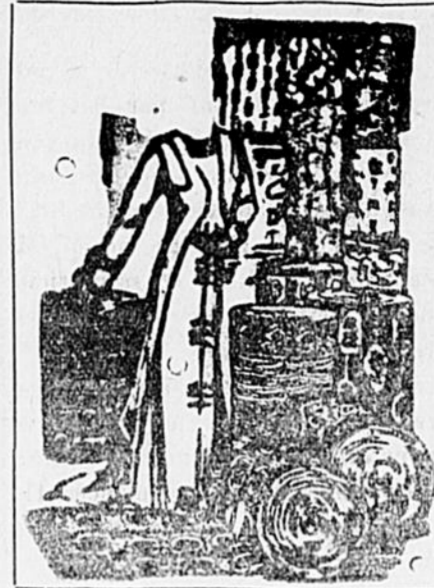
ST-JEAN FRERES,
Marchands de journaux
St-Hyacinthe.

Un Remède contre la Dyspepsie

M.D. prescrit: "Toute personne souffrant d'une indigestion prononcée ou de constipation peut se guérir en prenant de 15 à 30 gouttes d'Extraits de Racines après chaque repas et au coucher. Ce remède est vendu par les pharmaciens sous le nom de Sirop Curatif de la Mère Sœur!" Procurez-vous le véritable. 50c. et \$1.00 la bouteille.

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoches, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE. Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Or gands des couleurs les plus nouvelles aussi Cotonnades de toute sortes.



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis touline de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

1-1-17

EN VENTE A NOTRE BUREAU

DIVERSES FORMULES A L'USAGE des
AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS.

Pancartes de tous Genres
SUR PAPIER ET SUR CARTON

Feuilles de Rôle, Blancs de Liste Electorale
et Autres Formules pour Rayer
ou Ajouter les Noms de la Liste Electorale.

81 TEL. BELL BUREAU 14 RUE ST-DENIS
92 " " RÉSIDENCE 74 ST-DOMINIQUE

W. AMYOT

Représentant de "LA PROVINCIALE".
assurance-vie. Seule compagnie donnant des bénéfices pour maladies et en cas de mort.

ASSURANCES CONTRE LE FEU ETC., ETC.

TERRES ET PROPRIETES DE VILLE
A VENDRE OU A ECHANGER.
Spécialité: CIGARES.

ST-HYACINTHE

Abonnez-vous au "Clairon" le véritable organe libéré!

Nouvelles Locales

PERSONNEL

Notre ami, M. Léopold Champagne, secrétaire de la Cie Omega Machinery, de St-Hyacinthe, est parti mardi dernier pour aller passer le jour de l'an avec son vieux père.

Plusieurs jeunes filles de notre ville sont allées à Montréal, lundi dernier, subir leurs examens de musique au Dominion College.

Mme Péloquin, de Montréal, était de passage ici, la semaine dernière, en visite dans sa famille.

Mlle Antoinette Bernard, sténographe de l'avocat Beaugard, est allée passer les fêtes du jour de l'an dans sa famille, à St-Pie de Bagot.

M. J. C. Cordeau, instituteur à l'école Jeanne d'Arc, de Maison-neuve, Montréal, et Mlle G. Miron sont en promenade chez M. Etienne Cordeau, employé civil.

Mlles Réa Pontbriand et Yvonne Marsan, sont en promenade chez leur oncle, J. C. Marsan, le chef de pension de l'hôtel Canada de notre ville.

Le lt-col. Albani Beaugard nous est revenu d'un voyage à Niagara au commencement de la semaine.

M. Jos. Girard, professeur à l'école St-Henri, Montréal, est arrivé en notre ville lundi dernier, pour passer le jour de l'an chez son beau-père, M. Ulric Robert.

Le gérant du *Clairon*, M. L. A. Bernier, a passé les fêtes du nouvel an à Ste-Rosalie, chez M. J. B. Grenier, son beau-père.

BEAU SUCCES

Au nombre des avocats ayant eu, tant en demande qu'en défense, au-delà de 150 causes pour le district de Montréal, nous sommes heureux d'en constater 301 pour la société légale Phaneuf & Poirier.

Toutes nos félicitations à l'avocat J. Emery Phaneuf, B. A., B. C. L., fils de notre brave député de Bagot, et à M. Roméo Poirier, fils de M. J. E. F. Poirier, et notre ancien concitoyen.

UNION DES MUNICIPALITES DE LA PROVINCE

Le comité des chefs des municipalités de la province de Québec a tenu samedi dernier une importante réunion aux bureaux de MM. Campbell, Macmaster et Papineau, à Montréal, et a décidé de recommander la formation d'une union des municipalités canadiennes dans le but de développer le bien-être des municipalités urbaines ou rurales de la province.

Le comité qui a été choisi par une récente convention des principaux représentants des municipalités réunis à la demande du "Canadian Municipal Journal", est le suivant :

Le maire de notre ville, T.-D. Bouchard, M.P.P., président de l'Union des municipalités canadiennes; le maire Joseph Beaubien, Outremont; le maire Alex. Thurber, Longueuil; l'échevin Robert Ryan, Trois-Rivières; l'échevin R. Prieur, Pointe-aux-Trembles; Frederick Wright, du "Canadian Municipal Journal", et Aug. Angers, secrétaire.

ON DEMANDE

On demande une servante au No 320 de la rue Girouard. jno

SORTIE DES INFATIGABLES

C'est dimanche dernier que nos raquetteurs ont fait leur première sortie. La température était tout ce que peuvent désirer des raquetteurs pour une parade.

Le rassemblement a eu lieu vers une heure. Nos maskoutains sont venus nombreux sous les couleurs attrayantes et gaies de leur uniforme. L'entrain et la bonne gaieté "canayenne" présidaient à cette première réunion.

Vers les deux heures on se mit en marche, défilant par les rues Cascades, St-Simon, St-François, Cascades, Bourdages et Girouard jusqu'à la résidence du maire.

M. Léopold Champagne, président, présenta alors les salutations des raquetteurs au premier magistrat de notre ville.

Après la réponse du maire, ils se rendirent chez le chef de police pour lui annoncer que leur saison d'amusements était commencée. Ils profitèrent de la circonstance pour lui offrir, ainsi qu'à tous les officiers de la force municipale, leurs souhaits de bonne année.

La journée se termina par un délicieux goûter au chalet des Infatigables.

L'artiste-photographe Hébert a posé le portrait du Club au kiosque de la fanfare, sur la rue Girouard.

CAMBRIOLEURS

Des cambrioleurs ont pénétré dans le magasin de nouveautés de M. Henri Brousseau, situé rue St-François, près du marché central, dans la nuit de samedi à dimanche. La somme de \$200 a été enlevée du coffre-fort, en plus des blouses d'une grande valeur, une montre d'or, des écharpes et des foulards en soie pour un fort montant. Aucune trace cependant n'indique sur pourraient peser des soupçons. La police est perplexe et se perd en conjectures sur les auteurs du méfait.

TRISTE ACCIDENT A STE-MADELEINE

M. Wilfrid Bolduc, âgé de 28 ans, et père de famille, domicilié rue Saint-Joseph, et employé à la cour de la réparation des chars à Sainte-Rosalie, a été victime d'un bien pénible et douloureux accident.

Les employés étaient à faire la manœuvre pour placer certaines grosses pièces d'acier, quand l'une d'elles, n'obéissant pas à la direction donnée, alla tomber sur la jambe droite de M. Bolduc. Ce ne fut que par miracle que la victime ne fut pas écrasée à mort. Ses compagnons de travail l'ont retiré de sa pénible position, et il fut ensuite conduit à l'hôpital, où l'on constata que le membre frappé était fracturé et érasé. Le docteur J. E. A. Collette lui donna les soins que requerrait son état.

M. Bolduc sera forcé d'être confiné à sa chambre deux mois au moins.

CHANGEMENT D'HORAIRE

A partir du 5 janvier courant, les heures de départ et d'arrivée des trains à St-Hyacinthe seront changées. Avis aux voyageurs.

On pourra se procurer des horaires de chemin de fer chez M. E. Picard, à la gare ou aux différents hôtels de la ville.

PROCHAIN MARIAGE

On annonce pour le 9 janvier le mariage de M. Nap. Patenaude, de Belœil, avec Mlle Ernestine Bienvenu, institutrice à St-Thomas d'Aquin.

EN FOULE AU CORONA

Les 9, 10 et 11 janvier, la direction du théâtre Corona présentera au public une vue intitulée: "Honor System". Le film comprend dix rouleaux.

L'amateur le plus difficile à plaire trouvera dans cette représentation, des tableaux, des mises en scène, des décors, des rôles qui commanderont son admiration, piqueront au vif sa curiosité et répondront à ses exigences.

Un coup d'œil attentif sur les affiches suffira pour vous convaincre du grandiose de cette œuvre cinématographique.

Donc, en foule au théâtre Corona pour assister à un vrai régal de vues animées que vous ne trouverez nulle part ailleurs.

PATINOIRE

La patinoire Corona, comme par les années passées, est le lieu de rassemblement de la jeunesse de St-Hyacinthe. On s'y amuse, on y fait du patinage au milieu d'un entrain et d'une gaieté admirables.

UNE VISITE MANQUEE

La même nuit que le vol s'est commis chez Brousseau & Fils, le magasin de M. Ledoux, bijoutier, a reçu la visite des cambrioleurs qui ont en vain fait des efforts pour y pénétrer, car le lendemain matin la porte portait les marques de coups de ciseau donnés pour forcer la serrure.

TRAINS DISCONTINUES

A partir de dimanche, le 5 courant, le train de Montréal, à 12.10 p.m., le dimanche seulement, pour St-Hyacinthe, et le train de St-Hyacinthe, à 8.00 p.m., le dimanche seulement, pour Montréal, seront discontinués.

INCENDIE

A 5.30 hrs du matin, mardi dernier, le feu s'est déclaré aux usines du gaz. Une explosion dans le soubassement des usines a déterminé l'incendie. Grâce au travail de nos pompiers, le feu était sous contrôle au bout de quelques minutes.

PEINTRES POLISSEURS

Des peintres polisseurs trouveraient de l'emploi en s'adressant au bureau de notre journal. jno

Variétés

—Il me semble, en effet, avoir donné mes soins à monsieur votre oncle. Est-ce qu'il n'était pas neurasthénique?

—Non, docteur, il était commis-voyageur.

Chez un photographe, entre deux commères.

—Pourquoi donc, Madame Pansu, que vous attachez vos jupons comme ça au-dessus des chevilles?

—Dame, écoutez, par mesure de précaution, on m'a dit que dans sa machine ce monsieur allait me voir la tête en bas.

Une maîtresse de pension de la rue Cascades, qui beurre le pain elle-même, demande à un pensionnaire:

—Comment trouvez-vous le beurre, ce matin?

—Je ne l'ai pas encore trouvé, madame.

Dr A. BÉDARD

DENTIERS

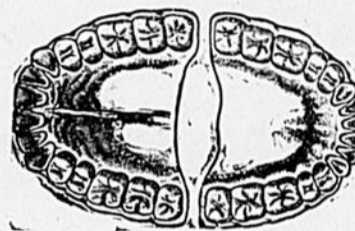
Nos dentiers se distinguent des autres dentiers par leur naturel, en outre, ils sont solides et durables.



DENTIER EN OR

Aujourd'hui l'or remplace le caoutchouc avec avantage, spécialement pour quelques personnes.

Si votre dentier en caoutchouc ne vous donne satisfaction, venez nous voir.



COURONNES ET PONTS EN OR

Nos ponts en or sont de vrais bijoux. Tout le monde en veut et nous en avons pour tout le monde.

EXTRACTION SANS DOULEUR.

D'après une méthode spéciale.

DR A. BÉDARD,

CHIRURGIEN-DENTISTE

190 GIROUARD,

12-12-17 ST-HYACINTHE.

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné que la liste des grands et des petits jurés, pour la cité de Saint-Hyacinthe, sera soumise à la considération du conseil municipal à la session générale du quinze janvier mil neuf cent dix-neuf, et que les personnes qui ont droit à l'exemption de servir comme juré, en vertu de la loi, aient à s'assurer auprès du greffier que leurs noms ont été omis de la liste.

St-Hyacinthe, le vingt-sept décembre mil neuf cent dix-huit.

A. MESSIER,

Greffier de la cité de St-Hyacinthe

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given that the list of grand and petit jurors will be submitted to the consideration of the municipal council, at a general meeting of the council, on the fifteenth of January one thousand nine hundred and nineteen, and I require the persons who have a right to be exempted from serving as jurors, in virtue of the law, to ascertain from the clerk whether their names have been struck from the list.

St-Hyacinthe, December the twenty-seventh, one thousand nine hundred and eighteen.

A. MESSIER,

Clerk of the city of St-Hyacinthe.

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe. COUR SUPERIEURE No 213

In Re AVILA ROBERT, de l'Ange-Gardien, Failli.

Avis est par le présent donné que, en vertu d'une ordonnance de l'honorable Juge Paul G. Martineau, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, siègeant dans et pour le district de St-Hyacinthe, je vendrai, le dix janvier courant, à dix heures de l'avant-midi, à l'Ange-Gardien, à la résidence du failli, tout l'actif mobilier du dit failli, se composant d'animaux, vaches à lait, chevaux, grains, foin, paille, voitures, attelages, instruments d'agriculture, engin à gazoline, moulages, dettes actives, etc.

Cette vente sera faite par encaissement public, au plus haut et dernier enchérisseur et pour argent comptant.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné.

EUGÈNE LEVEILLÉ, notaire, Farnham, Curateur.

THEATRE CORONA

VENDREDI, 3 JANV.

LE MEILLEUR AUTEUR DRAMATIQUE

HALL CAINE

DANS SA PLUS GRANDE PRODUCTION

DEEMSTER

Le Gouverneur de l'île de Man

NEUF ROULEAUX

de l'histoire d'amour la plus captivante d'intérêt.

Ce photodrame est donné aux Prix Réguliers à l'occasion du Nouvel An.

Venez, et Amenez vos Amis.

Vendredi : LA BALLE DE CUIVRE. — GAZETTE DE PATHÉ.

SAMEDI, 4 JANVIER.

EDITH STOREY

DANS

LES YEUX MYSTERIEUX

PRODUCTION METRO.

Histoire d'une vie féconde en aventures de toutes sortes... A la suite de quelques temps d'une solitude imposée, Carma Carmichael rencontre celui qui doit la sauver, devenir son amant, et lui procurer le bonheur...

LA BALLE DE CUIVRE.

COMÉDIE FOX.

Matinées : Tous les SAMEDIS et DIMANCHES.

ADMISSIONS : ORCHESTRE 15 CTS, BALCON 10 CTS.

Quelques Sièges Réservés à 20 cents.

Attention !

GRANDE REDUCTION

SUR Les lampes électriques
Les fers à repasser
Le luminaire

Ajoutez votre nom à notre liste de clients

satisfaits.

—Élève Brodeur, dites-moi ce que devint le dauphin Louis, le futur Louis XIII, vous m'entendez bien, à la mort de son père, le roi Henri IV ?

—Il devint orphelin.

Qu'est-ce qu'est toujours devant nous et qu'on ne peut voir ?

—Notre avenir.

Un propriétaire rencontrant un locataire de son immeuble, lui dit : —Votre logement n'est pas cher à sept piastres.

—Il y a tant de réparations à faire.

—Je vous en parle parce que j'ai l'intention de le remettre à neuf...

—Ah ! tant mieux ! s'écrie le locataire radieux.

—Oui, à neuf... piastres,